



Protocole de reprise des activités sportives à destination des particuliers en piscine
dès le lundi 04 janvier 2021

Les règles d'or à respecter impérativement

- Respectez les règles d'hygiène (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains, etc.) ;
- Privilégiez les activités en plein air. En cas d'impossibilité, aérez les locaux ;
- Pensez aux personnes des groupes à risques ;
- Gardez une distance de 1,50 m avec les autres personnes. Les personnes habitant sous le même toit et les enfants jusqu'à 12 ans accomplis entre eux peuvent avoir un contact dit « rapproché » ;
- Contacts rapprochés : chaque membre d'une famille a le droit d'avoir un contact rapproché, le même pendant 6 semaines. Les familles ne peuvent inviter chez elles qu'un seul contact rapproché à la fois. Un contact rapproché est un contact avec une personne à moins d'1,50 m sans masque pendant 15 minutes ;
- Rencontre en extérieur : règle des quatre personnes, soi-même y compris, en respectant les distances et le port du masque.

Abonnements à la piscine

- Les abonnements seront prolongés de la durée de fermeture de la piscine durant le 2^{ème} confinement. Tous les abonnements encore actifs au 1^{er} mars 2020 ont déjà été automatiquement prolongés de 300 jours (plus ou moins 10 mois) par rapport à leur date de fin initiale. Ex : abonnement 10 entrées finissant le 11 août 2020. Validité prolongée jusqu'au 7 juin 2021.

Réservation obligatoire

Tout accès à la piscine se fait sur réservation, par téléphone, à partir du lundi 28 décembre 2020 (hors jours fériés) :

- Du lundi au vendredi, de 09h00 à 11h45 et de 13h15 à 15h30 au 085/84 95 20 ;

Si vous souhaitez une réservation pour le jour-même, vous pourrez prendre contact avec la cafétéria du lundi au vendredi, de 15h30 à 19h00 OU le samedi, de 12h00 à 18h00 OU le dimanche de 9h à 15h au 085/84 97 74.

Accès piscine

- L'accès au grand bassin d'une durée de 50 minutes (utilisation vestiaires compris) est autorisé uniquement pour la pratique sportive en couloir (max. 30 personnes dans le grand bassin).
- **L'accès à la pataugeoire est interdit aux familles et aux particuliers.** Toute pratique ludique est interdite.

Arrivée et sortie des personnes

- Les personnes se rendant dans les centres sportifs doivent **porter le masque** si elles ont **plus de 12 ans**, et ce dès l'entrée dans l'enceinte du parking de l'Andenne Arena jusqu'au vestiaire ;
- Les personnes (accompagnants/parents) ne pratiquant pas l'activité physique ne sont pas autorisés à rester en tant que spectateurs sur le plateau sportif ;
- Les personnes désinfectent leurs mains au distributeur prévu à cet effet se trouvant à l'entrée du centre sportif.

Vestiaires

- Les cabines individuelles restent à disposition du public. Les personnes se rendant à la piscine désinfectent eux-mêmes leurs cabines (clinches extérieures et intérieures, banquettes, crochets) et leurs casiers en rentrant dans l'enceinte de la piscine et en sortant du bassin. Le matériel est mis à disposition du public (papier « essuie-tout », désinfectant, gel) par la Régie sportive.

Douches

- La douche reste **obligatoire** avant et après la séance sportive.

Occupation des couloirs

- L'occupation du grand bassin est limitée à 6 personnes par couloir pour les particuliers. L'accès aux couloirs est autorisé uniquement aux personnes pratiquant la nage.

Prêt du matériel

- Aucun matériel sportif (planches, boudins, tapis, lunettes de natation, etc.) ne sera prêté aux personnes se rendant à la piscine.